L'ABEILLE.

JOURNAL FRANÇAIS, COMMERCE, & LITTERATURE.

Imprimé par V. SOLIGNAC, et paraît tous les jours rue de Chartres, No. 130, entre St. Louis et Conti.

No 54. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 19 JANVIER 1830 Vol. III

Conditions—L'Abeille paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne deux jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent *six escalins* pour la première fois, et *trois escalins* pour chaque insertion subséquente, *pour chaque* langue, *payable d'avance*, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 2de classe

de 1830—*devant se tirer positivement à la Bourse Samedi 25 Janvier.*

PROSPECTUS :—

1	lot de	$10,000	$10,000
1	"	4,000	" 4,000
1	"	2,500	" 2,500
1	"	1,800	" 1,800
1	"	1,600	" 1,600
1	"	1,352	" 1,352
6	"	750	" 4,500
5	"	600	" 3,000
6	"	350	" 2,100
156	"	60	" 9,360
780	"	8	" 6,240
7800	"	4	" 31,200
8,760 Lots			$77,952
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 (=2856 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront *par* conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 3 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	4,000
2, 1 et 3	2,500
2, 3 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e., dans quelque ordre ce soit, auront droit à 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e., 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 350

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entiers $4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16 ; demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

tirage de la 2de. classe de 1830, le 23 Janvier

3me.	6 Fév.
4me.	27 Fév.
5me.	13 Mars
6me.	27 Mars
7me.	10 Avril
8me.	24 Avril
9me.	10 Mai
10me.	5 Juin

J. B. FAGET—*Directeur.*

rue de Chartres, No. 118, entre les

29 Sept rues Conti et St. Louis

AVES.—JOSEPH T. BAUDUC, annonce à ses amis et au public qu'il a acheté le bateau le FLORIDA et qu'il en est aujourd'hui le seul propriétaire. Le bateau est sous le commandement du capitaine Kemble, le même qui a commandé les bateaux Red River et Natchez.

Le Florida partira Jeudi prochain 3 du courant et continuera ses voyages pour le Bayou Sarah, et partira les mêmes jours qu'auparavant.

Il saisit en même tems cette occasion pour remercier le public des encouragemens qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. 2 déc

MR. AMEDE GRIGNON, *Maître de Danse*, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient prendre des leçons, qu'il se transportera à leur domicile. Ses prix seront très modérés. Sa demeure est enceignure des rues Bourgogne et Orléans. 26 déc.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE.

Seconde Classe pour l'année 1830.

Le Tirage positivement [illegible] 27 Janvier à 4 heures du soir.

PROSPECTUS.

1	[illegible]	$5000 est	$5000
1	[illegible]	[illegible]	2000
1	"	1000	1000
1	"	1000	1000
1	[illegible]	[illegible]	900
1	"	783	" 783
2	"	900	" 1800
6	"	200	" 1200
6	"	100	" 600
138	"	25	" 3450
138	"	12	" 1656
690	"	5	" 3450
[illegible]	"	[illegible]	[illegible]

6924 Lots 17,520 Billets [illegible]

De plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seulement pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 3. Le billet ayant les 1er. 2d. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $5000

Celui ayant les 1er. 2e. et 2d. numéros sortis dans [illegible] 2000

" 2d. 1er. et 3e. " 1000

" 2d. 3e. et 1er. " 1000

" 3e. 1er. et 2d. " 900

" 3e. 2d. et 1er. " 783

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 300

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun 200

6 " 1er. 3e. et 4e. " 100

138 " 1e. et 2e. " 25

138 " 3e. et 4e. " 12

690 ayant 2 des numéros sortis, " 5

Tous les autres billets au nombre de 6072, ayant un des numéros sortis,

Tout billet ayant [illegible] ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 par cent.

Prix des Billets.

Entiers $3—demis et quarts en proportion. Livrets de neuf billets (garantis ne pas tirer moins $12) $27.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs.

Rue Bienville, N°. 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres.

J. VIGNAUD. } Administrateurs.
L. VIDAL. }

Tous les ordres renfermant du comptant au prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à

16 jan. J. VIGNAUD.

Savon d'Huile Végétale

Et Rénovateur (Renouvelleur) Impérial.

Ou Dégraissant Général pour laver pour dames et pour habillemens, [illegible] *en bonne qualité que les endommage d'aucune manière.*

L'huile Végétale est justement célébrée en Europe et dans les principales villes des Etats-Unis pour la vertu qu'elle a d'extraire l'huile, ou la graisse, ainsi que la peinture, le goudron etc. des parties sans que toutes qualités de draperies et tapis, en les rendant dans l'état qu'ils étaient auparavant sans en endommager nullement la qualité ou la couleur.

Elle est aussi d'un grand service aux Marins et Voyageurs puisqu'elle possède la qualité de se combiner avec toutes eaux ou salée, aussi bien que le savon ordinaire se combine avec l'eau de pluie; c'est en même tems un souverain remède pour le scorbut et autres eruptions du visage et de la peau.

Le Rénovateur Impérial est célebré pour la vertu extraordinaire qu'il possède d'ôter toutes espèces de taches d'huile, de graisse ou toutes autres souillures, de la Soie, Satins, Mérinos, Crêpe Canton, Bombazet et robes de Dames de toutes les qualités, en leur rendant leurs [illegible] primitif sans endommager la couleur ou la qualité.

L'effet est le même sur n'importe quelle étoffe, et fort souvent il ne faut que quelques minutes pour ôter n'importe quelle tache, sans faire usage du fer chaud, d'aucun liquide ni d'autre chose quelconque. Il est d'une composition si innocente qu'on peut le laisser sans crainte, des mois entiers sur les étoffes les plus délicates.

On pourra s'en procurer pendant quelques jours seulement au Western Hotel, rue Tchoupitoulas.

16 jan.—3 J. TRENCH.

Sangsues de France.

Reçues par le Bolivar du Havre et à vendre, pa

8 août. ROBESTIER & Co.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Thalma, un assortiment complet de souliers, de 1re. qualité, pour hommes, femmes et enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

A. BLANCHET & Co.

Rue Condé entre Dumaine et Madison

22 déc—3

AVIS AU PUBLIC.

Le soussigné ayant été légalement nommé curateur des biens de Feu John Clay, requiert par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit dévédé, de les présenter en due forme; et ceux qui doivent à la dite succession voudront bien, aussi ci-ci, solder leur compte au soussigné, au bureau de B. Duncan, rue de Chartres, No. 72.

JOHN WATKINS, *Curateur.*

Nlle. Orléans, 14 Janvier 1830.

Le soussigné offre à vendre [illegible] Vin rouge, de 1819 et 1825, de [illegible] quelques barriques Vin blanc de Barsac (vieux,) 90 gallons; bon Madère. Il fera bonne composition pour du comptant.

Aussi, il offre à vendre, un bon Tour de Parr. s'adresser chez Mr. J. B. Cajus, rue des Ursulines, No. 53.

14 jan LARCHE D'ARGADENS,

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir :

Pâtés de lièvres truffés	Crêtes de coq
Dº. de cailles, do.	Saucisses truffées
Do. d'alquettes, do.	Cervelat truffés
Do. de bécasses, do.	Do. sans truffes
Do. de perdreaux, do.	Salmis de bécasses
Do. de poularde, do.	Lièvres entiers truffés
Dindes farcies	Do farcis
Bécasses farcies	Cuisses d'oies
Cailles truffées	Lamproie
Perdrix truffées	Andouilles de Nantes
Do. sans truffes	Saucissons de Lyon, de Boulogne et Marseille
Do. aux choux	Pâte-Grasse et Croûte-

Fromages, de Gruyère, [illegible]

[illegible] truffes,

Vins de toutes les qualités,

Liqueurs fines et mi-fines,

Pâte des Dames, Crême de café, de [illegible], Huile de rose, Eau d'anis, do. de Vénus, Eau d'or et d'argent, Ressuie Maraschino, Extrait d'absynthe, de Suisse,

Fruits à l'eau de vie de toutes espèces,

Do. confits au sirop,

Gelée de groseille &c. &c.

Confitures sèches de la Havane,

Aussi, un assortiment de Graines de jardinage de l'année 1829.

28 novembre B. TURPIN.

Magazin a l'instar de Paris.

J. GAULHIAC.

Coiffeur, rue de Chartres, No. 176, encoignure Jefferson, en face de M. Perrier,

A l'honneur de prévenir les Messieurs et les Dames, qu'il vient de recevoir de Paris un grand assortiment de faux cheveux confectionnés soit en tresses ou nattes (dites frisées ou ondées) longueur 3-4 et au-dessus, touffes à bandeaux (moderne) et métalliques à peigne, tours à nœud de chair et épaisse, tournure, [illegible] &c.

PARFUMERIE SUPERFINE.

Consistant de crême [illegible] d'amande amère et de Perse, en flacon de [illegible] porcelaine (modèle des plus nouveaux); [illegible] rose et d'amande amère, poudre de savon, pommade de concombre [extra fraiche]; do. au calimaçon, do. ordinaire, huile antique, et macassar; eau de Cologne, nouveaux; et différens flacons eau de Lavande, ambrée et de rose.

Brosses à habits, à tête, et à dents; peignes de différents goûts, d'écaille, à retaper, à relever les cheveux, à chignons et à papillotes; do. en corne de buffle, pinceaux pour la barbe, plaques en argent et garnis en ivoire; boîtes à barbe, houpes de sigue, &c.

Coëffures, plumes choisies pour do. et pour chapeaux; quelques oiseaux de paradis naturels [de prix] fleurs supérfines, &c

Nota—Son magasin étant disposé pour recevoir les Dames, sans autre genre d'ouvrage se fait dans un salon particulier. Il continue à confectionner tout espèce de postiches, suivant le désir des personnes. 20 nov.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un assortiment de PARFUMERIES dans les genres les plus élégants, et de qualité supérieure, qu'ils offrent à bon marché. Parmi ces marchandises se distinguent la Crême d'amande amère, les extraits d'odeurs à la mousseline, à la rose, jasmin, miel d'Angleterre, &c., pommades, huil macassar, antique, de Gaathé; savon à la rose, à l'amande &c.—Plus : rasoirs de Rodgers, brosses à tête, à habits, à barbe, à dents; bretelles de coton, [illegible] tous faits, pour hommes; cannes à épées et sans épées, cirage du Japon de Martin et Day. Aussi :—un assortiment général de Postiches tels que Tours, Queue-queues, Perruques, Toupets, &c. P. ROMAIN & Co.

19 déc Rue de Chartres, No. 182.

MAISON A VENDRE,

Rue Royale, à coté de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

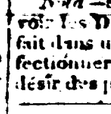

Cette maison dernièrement bâtie à deux étages est une des plus spacieuses de la ville, elle convient par l'étendue de ses magasins à un négociant qui reçoit beaucoup de marchandises; au bien pour tenir un hôtel garni. Le propriétaire, Mr. J. F. Girod, voulant prochainement repartir pour France, est dans l'intention de la vendre ou à l'amiable, ou à l'encher, d'ici au 15 Janvier prochain.

On trouvera Mr. Girod chez Mr. Nicolas Girod, son frère, rue St. Louis; il fera à l'acheteur les conditions les plus favorables. 21 déc

VENTE A L'AMIABLE.

Un vendra à l'amiable, un fonds de magasin de commestibles, situé à l'encoignure des rues Ste. Anne et Bourbon, bien achalandé. Le propriétaire ne s'en défait qu'à cause de son intention de quitter le pays. S'adresser sur les lieux.

22 déc—4

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France, les articles suivans, qu'ils offrent à vendre à très bon compte, à leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

Sardines en baril; do. à l'huile;
Do. au beurre, do. crues;
Pâtés—Lièvre, Perdrix,
Dº. Saumon, Caille,
Do. Foies gras, truffés
Do. Jambon, Saucisses,
Do. Poulardes,
Do. Galantine, Cervelas
Do. d'oie, civets de lièvre,
Truffes conservées.

} *Truffes.*

Fromage de Gruyère; do. pâte grasse;
Do. [illegible]
Saucissons de Lyon, Marseille, Boulogne, Arles;
Gelée de Groseille, Raisinet; et, en général tous les articles d'épicerie.

Aussi :—Fruits conservés à l'eau de vie;
Pêches, Abricots, Fraises, Framboises;
Cérises, Prunes, Fruits à l'eau de vie assortis.

Liqueurs assorties, de la Martinique, Bordeaux & Paris;
Crême de Cachou, de Thé, Do. de Coings &c.
Vins de Champagne, d'Anjou mousseux;
Do. Côte Rotie; do. Château Margaux et autres de toutes qualités.
Vinaigre et Moutarde de Maille,
Marasquin, Kirsch-Wasser; Guignolet; Absynthe Suisse.

Venant de donner un [illegible] à leur établissement, afin d'augmenter leur assortiment, ils osent compter sur l'encouragement du public, et particulièrement sur celui des gourmets. Ils vendent en gros et en détail.

[illegible] CLAPIER & MICOUD.

SANGSUES.

Le soussigné a reçu de très belles Sangsues par le brick Gomet, venant de Gottenburgh. M. JAMBU.

27 nov

Le soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir :—

5	Douz.	Pots confitures de Citrons.
3	do	do do d'Ecaces.
2	do	do do d'Ananas.
3	do	do do de Dattes.
2	do	do do de Gingembre.
2	do	do do de Cèdres.
1	[illegible]	pote de Gouyave.

Gelée de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mamoja.

BERNARD TURPIN.

10 jan. Encoignure des rues Orléans et Royale

Nouvelle pâte pectorale cristallisée (du Dr. Moon de Londres.)

Cette nouvelle Pâte pectorale, est très agréable au goût, et a l'avantage de remplacer toutes celles connues jusqu'à ce jour; elle coute 50 pr. 0-0 de moins que celle de Reignaud. Reçue de France tout récemment et à vendre à la pharmacie du soussigné,

A. PIRONNEAU.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Condé, côté du Faubourg, No. 86. 3 nov—3

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.

Rue Royale, No. 284, entre St. Anne et Dumaine.

LE CHOISNE, arrivant de France à l'honneur de prévenir le public qu'il a apporté avec lui un très bel et très grand assortiment de Parfumeries supérfines et de la plus grande fraicheur. Il recommande particulièrement aux consommateurs la véritable Crême d'Amande Amère de Demarson, la seule en réputation en Europe; la Crême de Perse de Limaçon, &c. le Mucilage (ou teinture pour les cheveux,) dont il garantit l'efficacité et les prompts résultats. Cette mixtion qui offre l'avantage de teindre en sept nuances différentes, peut être employée par les personnes de tout âge avec la plus grande sécurité; l'Eau de Rose pour les yeux; le Rouge fin et pur, pour le théâtre et la ville; et en général tous les articles sortant de la fabrique de Demarson.

Il tient aussi: brosses à dents fines et bien montées, claireaux pour la barbe; des peignes nouveaux, en corne très fine et en écaille; plusieurs robes de bal; des pélerines et autres objets de nouveauté; un assortiment de gants pour hommes et pour femme.

Le susnommé, ayant travaillé chez M. Demarson pendant 10 ans à la fabrication de la parfumerie, s'empresse de faire part aux dames qu'il vient de composer de la *Pâte d'Amande* propre pour blanchir et adoucir la peau. Cette Pâte d'Amande qu'on ne peut importer de France ainsi que beaucoup d'autres articles, qui, comme celui-ci sont susceptibles de se détériorer, il garantit que les trouvera toujours chez lui fraichement fabriqués.

Par le Motion, CREME DE CONCOMBRE très-fraiche.

CHOISNE LE NEVEU

Le Paraguay Roux,

Breveté du Roi.

Un morceau d'amadou imbibé de Paraguay Roux, et placé sur une dent malade, calme sur le champ la douleur la plus vive et la plus opiniâtre. De tous les Odontalgiques vantés de nos jours, le Paraguay-Roux est le seul autorisé du Gouvernement, et dont l'Académie de médecine ait constaté la puissante efficacité.—

15 jan —3

Vente par le Marshal.

B. Landrier vs Barthoulin.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Lundi 11 Janvier prochain 1830, au Principal, à 4 heures p. m. divers Portraits, saisis dans l'affaire ci-dessus.

[illegible] Janvier L. DAUNOY, Marshal.

Vente par le Marshal.

Le Maire, Aldermen, &c. vs. C. Morano.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 28 Janvier 1830, à midi à la bourse d'Hewlett—Un Lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par Mr. Lozé, et de l'autre par Mr. G. Marmiche—La dite propriété mesure 45 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 pieds 5 pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans les affaires ci-dessus

30 dec. L. DAUNOY—marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 18 Janvier 1830, à midi, à la bourse d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et de Chartres.—Un certain Lot de Terre, situé au faubourg Ste. Marie, sur du Triple, entre les rues Girod et Hevia; mesurant 60 pieds de face sur la rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, h. de c. l., et de l'autre par celle de E. Gaillaume, h. de c. l.—Saisi à la poursuite de Dominique You.

17 déc. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

François Grunon, h. d. d. Les Bons V. Martin.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi 4 Février prochain, au café d'Hewlett, à midi—Un certain lot de TERRE mesurant 60 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, situé entre les rues Girod et Julie, face à la rue du Cirque, second terrain à partir de la rue Julie, saisi dans l'affaire ci-dessus.

6 jany. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Le maire, les Aldermen, &c. vs. la veuve Seuzeneaux; les mêmes contre la même; les mêmes contre la même.

EN vertu de trois writs de saisie, à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, le Jeudi 28 Janvier 1830, à midi à la bourse d'Hewlett—Un Lot de Terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par Mr. Lozé, et de l'autre par Mr. G. Marmiche—La dite propriété mesure 45 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 pieds 5 pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans les affaires ci-dessus

30 dec. L. DAUNOY—marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Lundi 18 Janvier 1830, à midi, à la bourse d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et de Chartres.—Un certain Lot de Terre, situé au faubourg Ste. Marie, sur du Triple, entre les rues Girod et Hevia; mesurant 60 pieds de face sur la rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, h. de c. l., et de l'autre par celle de E. Gaillaume, h. de c. l.—Saisi à la poursuite de Dominique You.

17 déc. L. DAUNOY—Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Jeudi 21 Janvier 1830, à midi à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre situé rue des Marais, entre Ursulines et St. Philippe, mesurant trente-quatre pieds de face sur 115 de profondeur; saisi à la poursuite de F. Girod.

22 Déc. L. DAUNOY Marshal.

Magasin à bon marché.

LE soussigné vient de recevoir de France un assortiment complet des plus belles Verroies, consistant en : Caraffes, Verres de tous genres, Porte-Liqueurs, Compotiers et beaucoup d'autres articles ; aussi, quelques caisses de Porcelaines, qu'il peut vendre à très-bas prix. Il a reçu de plus, un assortiment de belles Marchandises sèches de mode et de fantaisie, qu'il donne à très-bon marché.

J. LA SALLE.

15 déc.—15 près du Théâtre St. Philippe

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du 1er District supérieur.—*Dans la cause de J. B. De Grey contre ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du failli J. B. De Grey, ait lieu en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, Samedi 9 Janvier prochain, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un autre syndic en remplacement de Marigny Dauterive, décédé, et pour prendre en considération la situation des affaires de la masse.

Par ordre de l'honorable Josiah Lewis, juge de ladite Cour. Jno. L. LEWIS, greffier.

Fait au greffe, le 8 Décembre 1829. 9d—3ps

Bon Café.

A UN ESCALIN la livre au magasin d'ANTOINE MICHOUD, sur la levée vis-à-vis l'ancien marché. 8en. sept

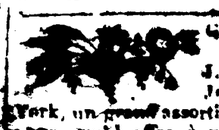

GRAINES DE JARDINAGE TRES FRAICHES.

Le soussigné a reçu par le John Linton venant de New York, un grand assortiment de Graines de jardinage, qu'il offre à vendre à son magasin rue Royale, No. 145, entre Orléans et Ste. Anne.

19 déc. BERNARD TURPIN.

CENT Bouteilles sucrées, à quelques milles au dessus de la ville, livrables de suite, à vendre par Bd. TURPIN,

Rue Royale, No. 114, entre Orléans et Ste. Anne. 30 déc